

---

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

---

1<sup>er</sup> JOM de l'année

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

### JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

#### ABONNEMENTS : UN AN

MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 105,00 F  
ÉTRANGER : 130,00 F

Annexe de la « *Propriété Industrielle* » seule 68,00 F  
Changement d'adresse : 2,00 F  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 16,00 F la ligne**

#### DIRECTION — RÉDACTION ADMINISTRATION

HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal : 301947 — Marseille

## SOMMAIRE

### MAISON SOUVERAINE

*Lettre adressée à S.A.S. le Prince par S.E. M. le Président de la République italienne (p. 1).*

*Prestation de serment de M. Norbert François, Directeur des Services judiciaires, Président du Conseil d'État (p. 2).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général

Journal de Monaco

*Codes et Lois — Décisions du Tribunal Suprême — Décisions des tribunaux judiciaires (p. 2).*

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

*Au 1<sup>er</sup> janvier 1981 :*

*Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 2).*

*Liste des médecins spécialistes qualifiés (p. 3).*

*Liste des médecins compétents qualifiés (p. 4).*

*Liste des médecins compétents exclusifs qualifiés (p. 4).*

*Personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 4).*

*Inscription au tableau annexe de l'Ordre des Médecins (p. 5).*

*Tableau du collège des Chirurgiens-Dentistes (p. 5).*

*Tableau du collège des Pharmaciens (p. 5).*

*Professions d'auxiliaires médicaux (p. 8).*

*Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel, vis-à-vis de la sécurité sociale, à des auxiliaires médicaux (p. 8).*

*Autres professions relatives à la santé (p. 8).*

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

*Liste des professeurs libres agréés par le Gouvernement Princier au 1<sup>er</sup> janvier 1981 (p. 9)*

#### DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires Sociales.

*Circulaire n° 80-127 du 12 décembre 1980 portant relèvement du S.M.I.C. (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980 (p. 9).*

*Circulaire n° 80-128 du 12 décembre 1980 fixant le montant des salaires minima versés aux apprentis liés par contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980 (p. 11).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement

*Locaux vacants (p. 12).*

#### INFORMATIONS (p. 12)

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 12 à 15)

## MAISON SOUVERAINE

*Lettre adressée à S.A.S. le Prince par S.E.M. le Président de la République italienne.*

« Altezza Serenissima,

Ho molto apprezzato il gesto di amicizia che ha voluto compiere nei riguardi dell'Italia ed in particolare delle popolazioni colpite dal terremoto, facen-

domi pervenire un così generoso contributo alle opere di soccorso. Ho subito provveduto a porre la somma inviata a disposizione del Commissario Straordinario del Governo per le zone terremotate.

Di questo significativo gesto, ringrazio Vostra Altezza Serenissima, anche a nome di tutti coloro che hanno sofferto e soffrono per la terribile catastrofe.

Ricambiando i sentimenti di amicizia, mi è gradito rinnovare a Vostra Altezza Serenissima l'assicurazione della mia più alta considerazione.

Suo Sandro PERTINI »

*Prestation de serment de M. Norbert François, Directeur des Services judiciaires, Président du Conseil d'État.*

Le 30 décembre 1980 à 11 h. 30, M. Norbert François, Premier Président de la Cour d'Appel, nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981, Directeur des Services judiciaires et Président du Conseil d'État, par Ordonnance Souveraine du 22 décembre 1980, a prêté le serment prescrit par l'Ordonnance du 30 mars 1865, par lequel « il jure fidélité au Prince et obéissance aux lois de la Principauté ».

S.A.S. le Prince était accompagné de S.A.S. le Prince Héritaire.

Cette cérémonie s'est déroulée dans le Bureau de S.A.S. le Prince, en présence de : S.E. M. André Saint-Mleux, Ministre d'État ; MM. Louis Roman, Président du Conseil d'État ; Charles Ballerio, Chef du Cabinet de S.A.S. le Prince ; Robert Campana, Conseiller du Cabinet Princier ; le Colonel Pierre Hœpffner, Chambellan de S.A.S. le Prince ; le Capitaine Jamie Robertson Macleod, Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime, Raymond Biancheri, Secrétaire général du Cabinet Princier.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général

*Codes et Lois — Décisions du Tribunal Suprême. — Décisions des tribunaux judiciaires.*

La législation et la réglementation monégasque, ainsi que la jurisprudence des cours et tribunaux de la Principauté sont réunies dans les ouvrages suivants, régulièrement mis à jour :

— Les Codes et Lois de la Principauté de Monaco (5 volumes), contenant :

- le Code Civil
- le Code procédure civile
- le Code pénal
- le Code de procédure pénale
- le Code de commerce
- les Conventions internationales
- les Lois, ordonnances et arrêtés
- les tables chronologique et alphabétique.

Prix franco ..... 1.690 francs

Provision d'abonnement aux mises à jour ..... 174 francs

1.864 francs

— *Recueil des décisions du Tribunal Suprême* (1 volume), comprenant :

- les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Juridiction ;
- les décisions rendues depuis 1925, assorties, pour certaines, de commentaires ;
- des tables analytique des matières, chronologique des décisions, alphabétique des noms des parties.

Prix franco ..... 190 francs

— *Recueil des décisions des tribunaux judiciaires* (2 volumes) comprenant :

- les plus importantes décisions des juridictions : Cour de révision, Cour d'appel, Tribunal de première instance, Juge tutélaire, Justice de paix, Tribunal du travail et Commissions juridictionnelles diverses ;
- des tables des matières et des noms des parties.

Prix franco ..... 598 francs

La diffusion de ces ouvrages est assurée soit par les Éditions techniques - Juris-Classeurs, 123, rue d'Alesia, 75014, Paris, tél. : 539.22.91, soit par le « Journal de Monaco », place de la Visitation, Monaco-Ville.

## DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

*Tableau de l'Ordre des Médecins (au 1<sup>er</sup> janvier 1981)*

10. MAURIN Eric .....	15, boulevard du Jardin Exotique	3.12.1931
12. ALEXANDRE André .....	8, boulevard des Moulins	9. 4.1936
15. IMPERTI Adolphe .....	45, rue Grimaldi	9. 5.1939
17. COUPAYE Emile .....	2, avenue de la Costa	30. 6.1943
19. ORECCHIA Louis .....	47, avenue de Grande-Bretagne	28.10.1944
20. FUSINA Fiorenzo .....	5, avenue Princesse Alice	30. 7.1947
21. LAMURAGLIA Pierre .....	17, boulevard de Suisse	21.11.1947
23. SOLAMITO Jean .....	26, boulevard des Moulins	13. 5.1948

26. PASQUIER Roger	15, boulevard Princesse Charlotte	29. 9.1950
27. FOGLIA Joseph	32, rue Grimaldi	11. 7.1952
29. FISSORE André	14, boulevard des Moulins	6. 9.1954
32. MARCHISIO Jean-Louis	41, boulevard des Moulins	19. 6.1956
33. LAMBERT DE CREMEUR Jacques	5, avenue Princesse Alice	20. 6.1956
34. CROVETTO Pierre	10, boulevard d'Italie	3. 1.1957
36. FISSORE Odette	14, boulevard des Moulins	8. 8.1958
37. PINATZIS Photius	20, boulevard Princesse Charlotte	3. 9.1959
38. PASTOR Jean-Joseph	Résidence Europa, place des Moulins	27. 7.1960
39. CHATELIN Charles-Louis	26, boulevard des Moulins	11. 8.1961
40. GRAMAGLIA Marcel	6, rue Col. Bellando de Castro	8. 4.1971
41. HARDEN Hubert	Le Continental, Place des Moulins	18. 5.1965
42. SCARLOT Robert	1, boulevard de Suisse	1. 6.1967
43. PASTORELLO Raphaël	32, boulevard des Moulins	19. 3.1968
45. NICORINI Jean	20, boulevard Princesse Charlotte	27. 3.1970
46. CENAC Philippe	4, boulevard des Moulins	31. 3.1970
47. RAVARINO Jean-Pierre	32, boulevard des Moulins	19.10. 1970
48. MOUROU Jean-Claude	36, boulevard des Moulins	7.12.1970
49. CAMPORA Jean-Louis	2, boulevard d'Italie	16. 2.1971
50. CASAVECCHIA Eros	18, boulevard des Moulins	18. 4.1971
51. LAVAGNA Bernard	21, boulevard des Moulins	30. 6.1971
52. MOUROU Michel	27, boulevard des Moulins	3. 8.1973
53. IMPERTI Patrice	17, boulevard Albert 1 <sup>er</sup>	5. 9.1973
54. TREMOLET DE VILLERS Yves	5, avenue Saint-Michel	1. 8.1974
55. BERGONZ Marc	37, boulevard des Moulins	6. 3.1975
56. BUS Jean-Pierre	1, rue Princesse Antoinette	14. 3.1975
57. GWOZDZ-SANMORI Nadia	5, avenue Princesse Alice	22.12.1975
59. RIT Jacques	12, chemin de la Turbie	4. 2.1977
60. BULARD Michèle	23, boulevard des Moulins	1. 4.1977
61. GASTAUD Alain	17, boulevard de Belgique	5. 5.1977
62. BOISELLE Jean-Charles	42, boulevard d'Italie	1.10.1977
63. PEROTTI Michel	1, avenue Henry Dunant	24.10.1978
64. PREVOT Rosette		6. 7.1979
65. ROUGE Jacqueline	20, boulevard Princesse Charlotte	10. 3.1980
66. MARQUET Roland	27, boulevard des Moulins	28. 3.1980
WERTHEIMER-MARCHAL Alfred	Médecin-Conseil	

*Liste des médecins spécialistes qualifiés  
(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)*

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1<sup>er</sup> septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Anesthésiologie-Réanimation :*

Docteurs Marcel GRAMAGLIA,  
Roger SCARLOT.

— *Cardiologie et médecine des affections vasculaires :*

Docteurs Marc BERGONZI,  
Alain GASTAUD,  
Jean-Joseph PASTOR,  
Photius PINATZIS.

— *Chirurgie :*

Docteurs Jean-Charles BOISELLE,  
Charles-Louis CHATELIN,  
Louis ORECCHIA,  
Yves TREMOLET DE VILLERS, avec compétence en chirurgie plastique reconstructrice.

— *Dermato-vénéréologie :*

Docteur Florenzo FUSINA.

— *Electro-radiologie :*

Docteurs André FISSORE,  
Odette FISSORE,  
Michel MOUROU (option : radiodiagnostique)

— *Gynécologie-obstétrique :*

Docteur Hubert HARDEN,

— *Médecine des affections de l'appareil digestif :*

Docteur Roger PASQUIER.

— *Médecine interne :*

Docteurs Jean-Louis CAMPORA,  
Adolphe IMPERTI,  
Jean SOLAMITO, avec compétence dermatologique.

— *Ophthalmologie :*

Docteurs Philippe CENAC,  
Bernard LAVAGNA,  
Rosette PREVOT.

— *Oto-rhino-laryngologie :*

Docteurs André ALEXANDRE,  
Pierre CROVETTO.

— *Pédiatrie :*

Docteur Jean-Claude MOUROU.

*Liste des médecins compétents qualifiés**(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)*

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 61-280 du 1<sup>er</sup> septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Pneumo-phtisiologie :*

Docteur Jean-Louis MARCHISIO.

*Liste des médecins compétents exclusifs qualifiés**(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)*

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 61-280 du 1<sup>er</sup> septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Endocrinologie*

Docteurs Nadia GWOZDZ-SANMORI  
Raphaël PASTORELLO

*Personnel Médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace.  
(1<sup>er</sup> janvier 1981)*

— *Anesthésiologie-Réanimation :*

Docteurs Marcel GRAMAGLIA, chef de service,  
Robert SCARLOT, médecin-adjoint.

— *Cardiologie :*

Docteur Jean-Joseph PASTOR, chef de service.

— *Centre de Transfusion sanguine :*

Docteur Jacques DEVANT, chef de service,  
M<sup>me</sup> Josiane CAMPANA, assistante en biologie.

— *Chirurgie :*

Professeur Charles-Louis CHATELIN, chirurgien-chef,  
Docteurs Jean-Charles BOISELLE, chirurgien  
Louis ORECCHIA, chirurgien.

— *Convalescents et Chroniques :*

Docteur Jean SOLAMITO, chef de service,  
Docteur Raphaël PASTORELLO, médecin-adjoint.

— *Gynécologie-Obstétrique :*

Docteur Hubert HARDEN, chef de service.

— *Laboratoire d'analyses médicales :*

Docteur Claude BERNARD, chef de service.  
Docteur Raymonde MOISANT, médecin-adjoint.

— *Médecine Générale :*

Docteur Jean-Louis CAMPORA, chef de service.

— *Ophthalmologie :*

Docteur Bernard LAVAGNA, chef de service.

— *Oto-Rhino-Laryngologie :*

Docteur Pierre CROVETTO, chef de service.

— *Pneumo-Phtisiologie :*

Docteur Jean-Louis MARCHISIO, chef de service.

— *Radiologie :*

Docteurs André FISSORE, chef de service,  
Odette FISSORE, médecin-adjoint.

— *Soins dentaires :*

M. Yves FISSORE, chirurgien-dentiste.

— *Pharmacie :*

Mmes Georgette ICARDI, pharmacien-gérant.

— *Médecin-attaché au Centre Hospitalier Princesse Grace spécialisé en Pédiatrie :*

Docteur Jean-Claude MOUROU.

— *Médecin-attaché au service de médecine générale, spécialisé en neuro-physiologie :*

Docteur Jacques-Hubert BARRABINO.

— *Médecin-attaché au service d'ophtalmologie :*

Docteur Philippe CENAC.

— *Médecin chargé de la responsabilité du laboratoire d'anatomopathologie :*

Docteur Monique LASSERRE,  
Docteur René ÉMERIC, assistant.

*Inscriptions au Tableau annexe de l'Ordre des Médecins  
(au 1<sup>er</sup> Janvier 1981)*

Dr ANQUEZ Jacques .....	médecin du travail (O.M.T.) ;
Dr RICHARD Roger .....	médecin du travail (O.M.T.) ;
Dr PRINCIPALE Louis .....	médecin-biologiste, Directeur d'un laboratoire d'analyses médicales ;
Dr BERNARD Claude .....	médecin biologiste au C.H.P.G. ;
Dr AUGUIN Pierre .....	médecin de santé scolaire et sportive ;
Dr IVALDI Charles .....	médecin du travail (O.M.T.) ;
Dr LASSERRE Monique .....	médecin-biologiste au C.H.P.G. ;
Dr MELCHIOR Antoinette .....	médecin de santé scolaire et sportive ;
Dr LONG Marthe .....	médecin du travail (O.M.T.) ;
Dr MOISANT Raymonde .....	médecin biologiste au C.H.P.G. ;
Dr SOLDATI Violette .....	médecin-biologiste, Directeur du « Centre de Cytopathologie et d'Anatomo-pathologie » ;
Dr DEVANT Jacques .....	médecin-biologiste au C.H.P.G. ;
Dr CHOMÉ Jean .....	médecin-biologiste, directeur-adjoint du « Centre de cytopathologie et d'anatomo-pathologie » ;
Dr CORNIOU Bernard .....	médecin-biologiste, directeur-suppléant du « Centre de cytopathologie et d'anatomo-pathologie ».
Dr SOLAMITO Jean-Louis .....	médecin-conseil à la C.C.S.S.
Dr EMERIC René .....	médecin-biologiste au C.H.P.G.

Ces médecins sont soumis aux dispositions du Code de déontologie médicale.

*Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes*

*(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)*

1. VATRICA Pierre .....	1, avenue Prince Pierre	3. 1.1929
2. SEMERIA Antoine .....	18, boulevard des Moulins	21. 3.1945
3. CARAVEL-BAUDOIN Mireille .....	8, rue Princesse Florestine	20. 7.1945
4. PISSARELLO Robert .....	2, boulevard des Moulins	19. 6.1947
6. FISSORE Yves .....	3, avenue Saint-Michel	31.12.1952
7. BOZZONE Véran .....	14, boulevard des Moulins	7. 9.1955
8. LORENZI Charles .....	37, boulevard des Moulins	2. 7.1956
9. PALLANCA Claude .....	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958
10. LORENZI Odette .....	5, avenue Saint-Michel	31.12.1958
12. CUCCHI Cécile .....	52, boulevard d'Italie	15. 9.1961
13. ICARDI Mario .....	26, boulevard Princesse Charlotte	15. 3.1966
14. NARDI Jean-Paul .....	31, boulevard Rainier III	12. 7.1966
15. LOUWERIER Jean .....	15, boulevard d'Italie	25. 3.1969
16. CARAVEL Emmanuelle .....	8, rue Princesse Florestine	13. 9.1971
17. CALMES-BENAZET Mireille .....	22, boulevard des Moulins	12. 6.1974
18. BERGONZI Marguerite-Marie .....	37, boulevard des Moulins	12. 6.1974
19. LORENZI Jean-Marc .....	5, avenue Saint-Michel	30. 1.1975
20. PETERS John-Allan .....	29, rue Grimaldi	7. 4.1977

*Tableau de l'ordre des Pharmaciens*

*(1<sup>er</sup> janvier 1981)*

SECTION « A »

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine ;

a) Pharmaciens titulaires d'une officine

1. GAZO Jean .....	37, boulevard du Jardin Exotique	14.12.1937
2. MACCARIO Sébastien .....	26, boulevard Princesse Charlotte	30. 9.1942
3. VIALA Marcel .....	2, boulevard d'Italie	27.12.1945

4. MARSAN Gérard .....	1, Place d'Armes	11. 3.1946
5. CLAVEL-HAGAERTS Antoinette .....	15, rue Comte Félix Gastaldi	17. 6.1952
6. MEDECIN René Louis .....	17, boulevard Albert I <sup>er</sup>	30. 3.1955
7. CASTELLANO Alexandre .....	22, boulevard des Moulins	30. 4.1955
8. LAVAGNA Marguerite .....	10, boulevard Princesse Charlotte	12.11.1959
9. BOMBOIS Albert .....	22, rue Grimaldi	22. 7.1960
10. BUGHIN André .....	27, boulevard des Moulins	24. 6.1968
11. RAYMOND-AUBERT Jeanne .....	31, avenue Hector Otto	21.12.1970
12. MARCHETTI René .....	24, boulevard d'Italie	5. 2.1971
13. RIBERI Paul .....	4, boulevard des Moulins	5. 9.1973
14. FERRY Jean-Pierre .....	1, rue Grimaldi	29. 4.1977
15. GAMBY Denis .....	26, avenue de la Costa	13. 7.1979
16. BARCS-FRESLON Josée .....	5, rue Plati	8. 4.1980

## b) Pharmaciens salariés ;

1. MIALHE Christiane .....	Officine Maccario	14.10.1969
2. VIALA Bérengère .....	Officine Viala	22.10.1979
3. RICHAUD Gilbert .....	Officine Ferry	17. 3.1980
4. GRENET Marie-Paule .....	Officine Freslon	28. 7.1980

## c) Pharmacien Hospitalier ;

1. ICARDI Georgette .....	Centre Hospitalier Princesse Grace
---------------------------	------------------------------------

## SECTION « B »

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs  
ou salariés,  
des établissements se livrant à la fabrication des produits  
pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes.

- |   |   |
|---|---|
| 2. LAUSSEURE Jean-Yves, autorisé le 4 novembre 1944,<br>Laboratoires Theramex — 2, boulevard Charles III.   | 14. LAVAGNA Marguerite, autorisée le 9 janvier 1964,<br>Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen, — C.P.M.<br>— Quai Antoine I <sup>er</sup> . |
| 3. DENSMORE Robert, autorisé le 7 février 1947,<br>Société Densmore et C <sup>o</sup> — 7, rue de Millo.  | 15.* GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964,<br>Laboratoires Dissolvurol.<br>Le Minerve, avenue Crovetto Frères.                          |
| 4. GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953,<br>Laboratoires Dissolvurol, Le Minerve, Avenue Crovetto<br>Frères.   | 16.* LACROIX Georges, autorisé le 12 juillet 1966,<br>Laboratoire Adam — 4, rue du Rocher.  |
| 5. GIOFFREY Georges, autorisé le 17 février 1954,<br>Laboratoires Theramex — 2, boulevard Charles III.  | 18.* BLANCHET Christian, autorisé le 18 octobre 1968,<br>Laboratoires Dulcis du Dr. Ferry.<br>Le Thalès, rue du Stade.                      |
| 7. FERRY Jean-Pierre, autorisé le 18 juin 1960,<br>Laboratoires Theramex — 2, boulevard Charles III.  | 19.* NOTE Désiré, autorisé le 4 juillet 1969,<br>Laboratoires Gewa, rue Malbousquet.  |
| 9.* GAUSSERAND Jacqueline, autorisée le 6 mai 1961,<br>Laboratoire Techni-Pharma, 45, boulevard du Jardin<br>Exotique.  | 23.* BERNET Claude, autorisé le 12 février 1971,<br>Laboratoire Welcome — 19, avenue Crovetto Frères.                                       |
| 10. BALLESTRA-JACOB Jeanne, autorisée le 6 mai 1961,<br>Société Densmore et C <sup>o</sup> — 7, rue de Millo.   | 24.* CALAFELL-BLANCHET Lyliane, autorisée le 5 mars 1971,<br>Laboratoires des Granions — 14, avenue Crovetto Frères.                        |
| 11.* NATAF Gérard, autorisé le 24 janvier 1962,<br>Laboratoires Société Monégasque de Chimie appliquée<br>S.O.C.A., Palais Industria, avenue Crovetto Frères. |   |

- |  |   |
|--|---|
| <p>25. THIRY Jacques, autorisé le 30 mars 1971,<br/>Laboratoires S.O.C.A. — 19, avenue Crovetto Frères.</p> <p>27.* ROUGAIGNON François, autorisé le 29 novembre 1972,<br/>Laboratoires Théraxem, 2, boulevard Charles III.</p> <p>28. GUEZ Georges, autorisé le 12 avril 1974,<br/>Laboratoires Théraxem — 2, boulevard Charles III.</p> <p>29. ARMOIRY Pierre, autorisé le 26 juillet 1974,<br/>Société Monégasque de Chimie Appliquée S.O.C.A. —<br/>Palais Industria, avenue Crovetto Frères.</p> <p>30.* GUEYNE Jean, autorisé le 13 août 1974,<br/>Laboratoire S.E.D.I.F.A. Le Thalès, rue du Stade.</p> <p>31. LARCEBEAU Suzanne, autorisée le 13 août 1974,<br/>Laboratoire S.E.D.I.F.A. Le Thalès, rue du Stade.</p> <p>32.* BRASSEUR Annie, autorisée le 23 septembre 1974,<br/>Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen — quai<br/>Antoine I<sup>er</sup>.</p> <p>33.* GIRAUD Danièle, autorisée le 14 mars 1975,<br/>Comptoir Monégasque de Biochimie — 8, rue Baron de<br/>Sainte-Suzanne.</p> <p>34. CLAMOU Jean-Luc, autorisé le 13 décembre 1976,<br/>Laboratoire Adam, 4, rue du Rocher.</p> | <p>35. AUCLAIR Françoise, autorisée le 13 décembre 1976,<br/>Laboratoire S.E.D.I.F.A. Le Thalès, rue du Stade.</p> <p>36. CARABALONA Anne-Marie, autorisée le 10 janvier 1977,<br/>Laboratoire S.O.C.A. 19, av. Crovetto Frères.</p> <p>38. GUIGUES Martine, autorisée le 10 mars 1978,<br/>Laboratoires Dulcis du Dr Ferry,<br/>Le Thalès, rue du Stade.</p> <p>39. LAVOILLE Brigitte, autorisée le 3 décembre 1979,<br/>Laboratoires Aseptia,<br/>14, boulevard du Bord de Mer.</p> <p>40.* GAUTHIER Hélène, autorisée le 14 décembre 1979,<br/>Société Densmore et Cie — 7, rue de Millo.</p> <p>41.* JOBARD Evelyne, autorisée le 14 décembre 1979,<br/>Laboratoire Société d'Études et de Recherches Pharma-<br/>ceutiques S.E.R.P. — 3, rue Princesse Florestine.</p> <p>42. GUIDEZ Catherine, autorisée le 14 avril 1980,<br/>Laboratoire Adam, 44, rue du Rocher.</p> <p>43. SIRITO Alain, autorisé le 12 décembre 1980,<br/>Laboratoires Dulcis du Dr Ferry,<br/>Le Mercator, 7, rue de l'Industrie.</p> |
|--|---|

Nota — Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérisque (\*).

## SECTION « C »

Pharmaciens propriétaires ou directeurs suppléants  
d'un Laboratoire d'Analyses Médicales

## a) Pharmaciens propriétaires d'un L.A.M. ;

1. CAMPORA Anne-Marie . . . . .	32, boulevard des Moulins	30.07.1973
2. BERTRAND-REYNAUD Marianne . . . . .	26, avenue de la Costa	28.09.1973

## b) Pharmaciens directeurs suppléants d'un L.A.M,

1. CHAUMETON Nicole . . . . .	L.A.M. Campora	15.02.1974
2. MULLER Guntraù . . . . .	L.A.M. Bertrand-Reynaud	28.11.1974

## c) Pharmacien biologiste hospitalier ;

1. SOCCAL-CAMPANA Josiane . . . . .	Centre Hospitalier Princesse Grace
-------------------------------------	------------------------------------



*Professions d'auxiliaires médicaux.**(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)***1. Masseurs-Kinésithérapeutes :**

BARRAL Pierre	22. 8.1952
AGRAFIOTIS Georges	5. 9.1957
LEGRAND Micheline	17. 2.1961
VAN DE CASTEELE Roger (par assimilation)	21. 3.1962
PERIER Marc	5. 7.1962
CROVETTO Christian	3. 3.1964
PY Arlette	17. 8.1965
PY Gérard	17. 8.1965
RAMPOLDI Christiane	21.10.1965
TORNEZY Paul	18.11.1965
VEZANT Marlène, (salariee) épouse BRAULT	9. 9.1969
RAYNIERE André	4. 9.1970
CELLARIO Bernard	3. 3.1971
BERTRAND Gérard	1. 2.1974
LONG Jean-Louis	16. 1.1976
NARDI Jacqueline	7.10.1977
CONEDERA Marc	6. 3.1978
AUTET Bernard	10. 7.1978

**2. Pédicures :**

CERUTTI Paul	3.11.1941
RAMPOLDI Christiane	21.10.1965
TELMON Anne-Marie	9.11.1965
CHABROL Jean-Claude	30.11.1965
JANDARD Danielle	30.11.1965
PY Arlette	4. 1.1966
ALLES Andrée	16. 1.1968
CRETAL Françoise (salariee)	10. 3.1970
CHABROL Thérèse	23. 3.1970
BERMOND Michèle, épouse REI	1. 9.1972
DEBANNE Marie-France	12. 7.1974
ROUX Monique	3.12.1976
NEGRE Françoise	3. 2.1978
AUTET Bernard	10. 7.1978
GRAUSS Philippe	7.12.1979

**3. Opticiens-lunetiers :**

DE MUENYNCK José	1.12.1928
DE MUENYNCK André (gérant libre)	26.12.1975
PICCO André	2. 5.1952
GROSFILLEZ Robert magasin principal : 8, bd des Moulins succursale : 8, rue Princesse Caroline. Responsable :	22. 9.1955
FREDENUCCI Geneviève	2. 2.1976
SERRA Roger	21. 1.1963
SCHWARZ Joseph	28. 7.1969
VALMAURE Jean	17. 9.1979

**4. Infirmiers, Infirmières :**

LEY Adèle	5. 3.1931
PIOVESANA Sébastienne	18. 2.1946
VAN KLAVEREN Marie-Louise	19.12.1946
EVARD Josette	3. 6.1954
BELLANDO Léonie	2.11.1956
PINATEL Henriette	23.10.1964
IVIGLIA Liliane	21.12.1965
OTT Monique	21.2.1967
CHARRET Nicole	4. 4.1967

GIBELLI Marie-Josée	13. 6.1967
QUILLET Marthe	1. 2.1971
KOEFORD Birte	17.11.1972
BERTANI Jérôme	12. 6.1974
LE TENO Ghislaine	23.12.1974
TUGMAN Helen	24. 1.1975
CAVALIERE Lucienne	14. 2.1975
NUIS Paulina	30. 7.1976
HENRI Liliane	22. 4.1977
LORENZI Arlette	13. 7.1979
ROSSIGNOL-EHRMANN Francine	6. 9.1979
UGHETTO Brigitte	28. 9.1979
LANZA Christiane	19. 2.1980

**5. Orthophonistes :**

BELLONE Gisèle	6.10.1971
VERPLANKEN Marie-Françoise	28. 9.1973
GAI Gisèle	26. 7.1974
NIVET Danielle	2. 8.1974
MARQUET Françoise — avec limitation aux actes de rééducation de la dyslexie :	2. 2.1979
GEDLESCO Nicole	14. 8.1959
GEDLESCO Elisabeth	21. 4.1962

**6. Orthoptiste :**

CENAC Martine	11. 2.1969
---------------	------------

**7. Audiprothésiste :**

DE MUENYNCK André	10. 5.1976
-------------------	------------

**8. Psycho-rééducateur :**

BAUM Elyane	16. 6.1976
-------------	------------

*Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel, vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux.*

**1. Masseurs :**

RICHAUD Paul	4. 1.1950
RAIMBERT Louis	21. 1.1964
GALLUY Roger	26. 9.1967
BROUSSE Guy	1. 7.1970

*Autres professions relatives à la santé**(1<sup>er</sup> janvier 1981)***1. Gardes-Malades :**

DUREUIL Gilberte	27.12.1967
PRONIEWSKI Claude	14.10.1968
CERESA Maria	30. 3.1971
SERRA Martine	8. 3.1974
TAFFE Marie-Josée	23. 5.1975
NIBAU Pauline	12. 6.1975
HETTENA Caroline	30. 7.1976
SODAYMAY Marie-Thérèse	11. 8.1980

**2. Psychologue :**

BULLIO Marc-Charles	25. 2.1964
---------------------	------------

Direction de l'Éducation Nationale  
de la Jeunesse et des Sports

Listes des professeurs libres agréés par le Gouvernement Princier

(au 1<sup>er</sup> janvier 1981)

M <sup>lle</sup> Félicie SANGEORGE (secrétariat-comptabilité-sténodactylographie-langues) .....	20. 9.1934
M <sup>me</sup> Marika MEDECIN-BESOBRA SOVA (danse) .....	2. 3.1953
M <sup>me</sup> Suzanne PAPOVA (danse et maintien) .....	21. 4.1959
M. Pierre MANSUY (coupe et arts féminins, commerce, langues) .....	12.11.1959
M <sup>me</sup> Eva ONO (piano-soifège) .....	4. 3.1961
M. Jean-Claude TUNON (cours commerciaux) .....	13. 7.1961
M <sup>me</sup> Edith FRISCHAUER DE LUSSATS (anglais-allemand) .....	28. 2.1963
M <sup>me</sup> Nicole de BAZELAIRE (piano-soifège) .....	16. 2.1965
M. Georges de VILLIERS (arrangement floral) .....	5. 5.1969
M <sup>me</sup> Suzanne FLAUJAC (coupe-couture-mode) .....	12.10.1970
M. David DUNLAP (philosophie) .....	22. 2.1971
M <sup>lle</sup> Annie DERBECOURT (gymnastique harmonique) .....	15. 3.1971
M <sup>me</sup> Mathilde MARCHISIO (danse et expression corporelle) .....	25. 1.1973
M <sup>lle</sup> Marguerite QUERTANT (culture psycho-sensorielle) .....	16. 2.1973
M. Jean-Pierre MARGOSSIAN (analyse et programmation) .....	17. 5.1973
M <sup>me</sup> Michèle DE LUCA (anglais-français) .....	18. 9.1974
M. Francis HUOHES (anglais) .....	24. 9.1976
M <sup>lle</sup> Lisbeth EKBERG (cours préscolaire) .....	24. 6.1977
M <sup>lle</sup> Catherine SALLES (anglais) .....	4. 8.1978
M <sup>me</sup> Marguerite BOGLIO (allemand) .....	1.12.1978
M <sup>lle</sup> Marie-Madeleine MORCOS (français, anglais, arabe) .....	19. 1.1979
M. Raymond WOOD (anglais) .....	3.12.1979
M <sup>lle</sup> Danielle ROVERE (dances modernes) .....	14. 1.1980
M. Xavier BALDACCHINO (secrétariat, commerce) .....	12. 5.1980
M <sup>me</sup> Odile BALDACCHINO (secrétariat, commerce) .....	12. 5.1980
M. Philippe BAUDRY (accordéon) .....	26. 9.1980
M <sup>lle</sup> Marie-Christine BELLET (comptabilité, sténo-dactylographie) .....	10.10.1980
M <sup>me</sup> Martine TORRETTO (anglais, espagnol) .....	13.10.1980

**DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Direction du Travail et des Affaires Sociales

*Circulaire n° 80-127 du 12 décembre 1980 portant relèvement du S.M.I.C. (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980.*

En application de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 pris pour son application le montant du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.) est fixé à 14,79 F. à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980.

**CHAMP D'APPLICATION :**

1°) *Bénéficiaires :*

Le nouveau salaire minimum est applicable à l'ensemble des travailleurs de l'un ou de l'autre sexe, âgés de 18 ans révolus et d'aptitudes physiques normales, employés pratiquement dans l'ensemble des professions (voir exceptions ci-après) et quel que soit leur mode de rémunération (horaire, mensuel, rendement, pièces, etc.)

2°) *Cas spéciaux :*

Il est rappelé que, conformément aux prescriptions de l'Arrêté

Ministériel n° 71-198 du 14 juin 1971 les taux minima des salaires des jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans et non liés par contrat d'apprentissage sont fixés sans préjudice de l'application du principe : à travail de valeur égale, salaire égal, en tenant compte de l'instruction générale requise, de la nature du travail, de l'expérience acquise et du rendement moyen.

Toutefois, ces salaires ne peuvent, en aucun cas, être inférieurs au salaire minimum vital, compte tenu des taux d'abattement suivants :

- de 16 à 17 ans : 20 %
- de 17 à 18 ans : 10 %

3°) *Exclusions :*

Les dispositions concernant le salaire minimum vital ne sont pas applicables :

- aux apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage,
- au personnel domestique y compris les femmes de ménage travaillant pour des particuliers.

**OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980 aucun salarié entrant dans le champ d'application de la réglementation précitée ne peut être payé à un taux inférieur à 14,79 F. de l'heure.

Le salaire à prendre en considération est celui correspondant à une heure de travail effectif.

Voici à titre d'exemple, un tableau indiquant les nouveaux salaires minima en vigueur à Monaco, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980, sans tenir compte de la majoration monégasque de 5 %.

## TAUX HORAIRES

AGES	NORMAL	+ 25 %	+ 50 %
+ 18 ans	14,79	18,488	22,185
17 à 18 ans - 10 %	13,31	16,638	19,965
16 à 17 ans - 20 %	11,83	14,788	17,745

## TAUX HEBDOMAIRES (40 heures)

+ 18 ans	591,60
17 à 18 ans	532,40
16 à 17 ans	473,20

TAUX MENSUELS (40 heures hebdomadaires)  
ou 173 h. 1/3 par mois

+ 18 ans	2 563,60
17 à 18 ans	2 307,07
16 à 17 ans	2 050,53

\*  
\*\*

## AVANTAGES EN NATURE

Pour les salariés auxquels l'employeur fournit la nourriture, en totalité ou en partie et le logement, le salaire minimum en espèce garanti est déterminé en déduisant du S.M.I.C. les sommes fixées par la Convention Collective. A défaut d'une telle convention, ces avantages en nature sont évalués forfaitairement à :

NOURRITURE		LOGEMENT
1 repas	2 repas	
8,99	17,98	1,20 1 personne 1,74 2 personnes

*Salaire national minimum du personnel des hôtels, cafés, restaurants et des établissements ou organismes dans lesquels des denrées alimentaires ou des boissons sont consommées sur place et du personnel de cuisine des autres établissements qui, en raison des conditions particulières de leur travail ou des usages, sont nourris gratuitement par l'employeur ou reçoivent une indemnité compensatrice.*

Ces barèmes tiennent compte des dispositions conjointes de l'arrêté ministériel n° 78-573 du 29 décembre 1978 réduisant d'une heure les heures d'équivalences en matière de durée de travail.

	I - CUISINIERS		II - AUTRES PERSONNELS	
	SMIC mensuel 44 h par semaine 190 h 666 par mois	SMIC mensuel 45 h de présence hebdomadaire 195 h par mois	SMIC mensuel 49 h par semaine 191 h 10 par mois	SMIC mensuel 50 h de présence hebdomadaire 195 h par mois
<b>1 - PERSONNEL NI NOURRI, NI LOGE</b>				
. Salaire brut	2 819,96	2 884,05	2 826,37	2 884,05
+ moitié nourriture 26 j (*)	233,74	233,74	233,74	233,74
. Salaire minimum en espèce	3 053,70	3 117,79	3 060,11	3 117,79
<b>2 - PERSONNEL NOURRI SEULEMENT</b>				
1 repas : salaire minimum en espèce	2 819,96	2 884,05	2 826,37	2 884,05
2 repas : salaire minimum en espèce	2 586,22	2 650,31	2 592,63	2 650,31
<b>3 - PERSONNEL LOGE SEULEMENT</b>				
. Evaluation du logement : (0,15 × 30 = 4,50)				
. Salaire minimum en espèce	3 049,20	3 113,29	3 055,61	3 113,29
<b>4 - PERSONNEL LOGE ET NOURRI</b>				
. 1 repas	2 815,46	2 879,55	2 821,87	2 879,55
. 2 repas	2 581,72	2 645,81	2 588,13	2 645,81

\* Valeur calculée à/c du 01.12.80 en application de l'article 3 du décret français n° 80.985 du 5 décembre 1980 - J.O. français du 7 décembre 1980.

Il est précisé que l'évaluation mensuelle de l'indemnité de nourriture soit 467,48 F. concerne uniquement le personnel non nourri. Par contre, pour le personnel nourri, la déclaration de la nourriture aux Caisses Sociales doit être effectuée sur la base du mois complet, soit 30 jours ou :

$$8,99 \times 2 \times 30 = 539,40 \text{ F.}$$

En application de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 sur les salaires, les salaires ci-dessus mentionnés sont obligatoirement majorés d'une indemnité de 5 % de leur montant qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

*Circulaire n° 80-128 du 12 décembre 1980 fixant le montant des salaires minima versés aux apprentis liés par contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980.*

I. — Conformément aux dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 pris pour son application, les taux minima des salaires des apprentis liés par contrat d'apprentissage ne peuvent en aucun cas, être inférieurs aux salaires ci-après :

TAUX HORAIRE : 14,79 F.

Temps d'apprentissage et âge des apprentis			SALAIRES			
			en % du S.M.I.C. de 14,79 F.	horaire	(pour 40 h. par semaine)	
					hebdomadaire	mensuel
1 <sup>re</sup> année	1 <sup>er</sup> semestre	— 18 ans	15 %	2,219	88,76	384,63
		+ 18 ans	25 %	3,698	147,92	640,99
	2 <sup>e</sup> semestre	— 18 ans	25 %	3,698	147,92	640,99
		+ 18 ans	35 %	5,177	207,08	897,35
2 <sup>e</sup> année	1 <sup>er</sup> semestre	— 18 ans	35 %	5,177	207,08	897,35
		+ 18 ans	45 %	6,656	266,24	1 153,71
	2 <sup>e</sup> semestre	— 18 ans	45 %	6,656	266,24	1 153,71
		+ 18 ans	55 %	8,135	325,40	1.410,07
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> semestre	— 18 ans	60 %	8,874	354,96	1.538,16	
	+ 18 ans	70 %	10,353	414,12	1.794,52	

NOTA. — Lorsque la durée de l'apprentissage est ramenée à un an par arrêté interministériel, le salaire minimum de l'apprenti est fixé à :

1 <sup>er</sup> semestre	— 18 ans	25 %	3,698	147,92	640,99
	+ 18 ans	35 %	5,177	207,08	897,35
2 <sup>e</sup> semestre	— 18 ans	35 %	5,177	207,08	897,35
	+ 18 ans	45 %	6,656	266,24	1 153,71

Comme pour les autres salariés, les majorations pour heures supplémentaires sont applicables au-delà de 40 heures par semaine.

L'accomplissement d'heures supplémentaires devrait être, en fait, exceptionnel puisque, sauf dérogations limitées, la durée du travail est limitée à 40 heures hebdomadaires pour les jeunes gens de 16 à 18 ans.

II. — A ces salaires minima s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

III. — Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux Organismes Sociaux.

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement

### Locaux vacants.

Les prioritaires sont informés de la vacance d'un appartement situé :

4, rue du Rocher - 1<sup>er</sup> étage - composé de 2 pièces, cuisine, W.C.  
Le délai d'affichage expire le 12 janvier 1981.

## INFORMATIONS

### La semaine en Principauté

12<sup>ème</sup> Festival International des Arts de Monte-Carlo  
le mercredi 7, à 21 heures, Salle Garnier

La Comédie Française présente  
« *Créanciers* »

d'August Strindberg  
avec

François Chaumette, Jacques Toja et Catherine Hiegel.

### Noël Russe

le mardi 6, à 21 heures,  
Salle Empire de l'Hôtel de Paris  
dîner aux chandelles  
animé par

Raya  
l'ensemble Djerrahians Russian  
Louis et son orchestre.

### Salon des Artistes de Monaco

au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo,  
sous la Haut Patronage de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse  
jusqu'au jeudi 8

(entréelibre, tous les après midis, de 14 heures à 18 heures.

### Les conférences

Fondation Prince Pierre de Monaco  
le lundi 5, Salle Garnier

« *Offenbach, et la société du Second Empire* », par Jean Mistler,  
Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française (avec illustrations  
musicales)

le jeudi 8, au Musée Océanographique  
*Connaissance des Pays*  
projection de films sur la Colombie  
le samedi 10, au Musée Océanographique

« *Chine éternelle et tourisme d'aujourd'hui* », par René Percheron,  
ancien chargé de mission des Musées de France (avec projections).

Ces manifestations auront toutes lieu à 17 heures.

\*

Les projections de film au Musée Océanographique  
jusqu'au mardi 6 inclus : « *Fortunes de mer* »  
à partir du mercredi 7 : « *Pieuvres, petites pieuvres* ».

\*

### Les sports

les mercredi 7, samedi 10 et dimanche 11,  
au Monte-Carlo Country Club  
*Grand Prix des « Poussins »*

le samedi 10, à 20 h 30, au complexe sportif de Fontvieille,  
*Monaco-Nice*, en Championnat de France Division Nationale 1 de  
Basket-Ball.

Le dimanche 11, au Monte-Carlo Golf Club  
*Les Prix Bus-stableford* (18 trous).

Ph. F.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### ORDONNANCE

Nous N.P. François, Premier Président de la Cour  
d'Appel, Officier de l'Ordre de Saint-Charles,

Vu l'article 3 de la loi 214 du 24 février 1936  
portant révision de la loi 207 du 12 juillet 1935 sur  
les Trusts ;

Sur la proposition de Monsieur le Procureur  
Général ;

Avons inscrit additionnellement sur la liste dressée  
par nous le 31 décembre 1938 des personnes morales  
ou physiques seules en mesure d'agir comme Trustee  
dans la Principauté de Monaco, Monsieur Roger  
LANE SMITH, Solicitor, domicilié 20 Kennedy  
Street, à Manchester M2 HBS.

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice à  
Monaco, le quatre avril mil neuf cent quatre-vingt.

Signé : N.P. FRANÇOIS.

### ORDONNANCE

Nous N.P. François, Premier Président de la Cour  
d'Appel, Officier de l'Ordre de Saint Charles,

Vu l'article 3 de la loi n° 214 du 27 février 1936  
portant révision de la loi n° 207 du 12 juillet 1935  
sur les Trusts ;

Sur la proposition de Monsieur le Procureur Général;

Avons inscrit additionnellement sur la liste dressée par nous le 31 décembre 1938 des personnes morales ou physiques seules en mesure d'agir comme Trustee dans la Principauté de Monaco, la Banque JULIUS BÄR & CO SA dont le siège social est : 38 Bahnhofstrasse, Zurich (Suisse).

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice à Monaco, le vint et un octobre mil neuf cent quatre-vingt.

Signé : N.P. FRANÇOIS.

Étude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**FIN DE GÉRANCE LIBRE**

*Première Insertion*

La gérance qui avait été consentie le 29 décembre 1965 par la «SOCIÉTÉ DES GRANDS GARAGES MODERNES MONÉGASQUES» à la RÉGIE RENAULT, relative au fonds de commerce de garage avec station-service, etc... situé 17, boulevard Albert I<sup>er</sup> Monaco, a pris fin le 31 décembre 1980.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude de M<sup>e</sup> Crovetto, Notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 janvier 1981.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Étude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Crovetto, le 26 septembre 1980, M. et Mme Aldo APICELLA, demeurant à Monte-Carlo, 22, rue Princesse Marie de Lorraine, ont vendu à M. Albert Croesi, demeurant à Monte-

Carlo, 20 avenue Crovetto Frères, un fonds de commerce de bar-restaurant sis à Monaco-Ville, 13, rue Basse.

Oppositions dans les délais de la loi en l'Étude du notaire soussigné.

Monaco, le 2 janvier 1981.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 24 octobre 1980, par le notaire soussigné, M. Henri KHAN, demeurant 29, boulevard Rainier III, à Monaco, a renouvelé pour une période de 2 années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1980, la gérance libre consentie à Mme Marie CURATOLA, coiffeuse, épouse de M. Alain MEREDITH, demeurant 31, avenue Hector Otto, à Monaco et concernant un fonds de commerce de coiffure exploité à l'angle de la rue Comte Félix Gastaldi et de la rue de l'Église, à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 3.000 Francs.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 janvier 1981.

Signé : J.-C. REY.

**SOCIÉTÉ DE BANQUE  
ET D'INVESTISSEMENTS**

**« SOBI »**

*Siège social* : 26, boulevard d'Italie - Monte-Carlo

**AVIS FINANCIER**

La situation comptable arrêtée au 2 décembre 1980 fait ressortir les éléments suivants :

- Total du Bilan ..... F. 913.665.740,31
- Total du Portefeuille ..... F. 872.210.847,18

— Ressources à terme de la clientèle et provisions pour primes d'épargne..... F. 417.509.741,35  
 Le prochain Avis Financier paraîtra dans le « Journal de Monaco » du vendredi 6 février 1981.  
*Société de Banque et d'Investissements.*

### SOCIÉTÉ DES GRANDS HOTELS DE LONDRES ET MONTE-CARLO PALACE

Société Anonyme au Capital de 300.000 francs  
*Siège Social* : 5, bd des Moulins - Monte-Carlo  
 R.C. Monaco n° 56 S 435

#### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 23 janvier 1981 à 11 heures dans le bureau de Monsieur Roger ORECCHIA, Expert-Comptable, 30, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 30 septembre 1979;
- 2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice;
- 3°) Approbation des comptes;
- 4°) Quitus à donner aux Administrateurs en fonction;
- 5°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 1980;
- 6°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice;
- 7°) Approbation des comptes;
- 8°) Quitus à donner aux Administrateurs en fonction;
- 9°) Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'Article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 10°) Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes. Nomination de deux Commissaires aux Comptes pour les exercices 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983;
- 11°) Renouvellement du mandat d'un Administrateur pour une période de six années;
- 12°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

### SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE D'ÉQUIPEMENTS ET D'AMEUBLEMENT « S.A.M.E.A. »

Société Anonyme Monégasque  
 Au capital de 500.000 francs  
*Siège social* : « Le Casabianca », boulevard du Larvotto - MC Monte-Carlo  
 R.C.I. n° 77 S 1646

#### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à Monte-Carlo (MC) au siège social, le samedi 17 janvier 1981 :

- à 10 heures, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur les deux premiers exercices sociaux respectivement clos les 30 juin 1979 et 30 juin 1980 ;
- 2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur ces mêmes exercices ;
- 3°) Examen et approbation des comptes ; affectation des résultats ; Quitus aux Administrateurs ;
- 4°) Fixation de la rémunération des Commissaires aux Comptes pour les exercices en 1979 et 1980 ;
- 5°) Autorisation à donner aux Administrateurs dans le cadre de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- 6°) Questions diverses.  
 - à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur la continuation de la Société ou sa dissolution anticipée, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts ;

Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Société Anonyme Monégasque  
**GALERIE GOVAERTS**

En dissolution anticipée

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires de la société anonyme monégasque « GALERIE GOVAERTS » en dissolution anticipée, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire au Cabinet Louis VIALE Liquidateur, 13, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, le lundi 19 janvier 1981, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de Liquidation et quitus au Liquidateur,
- Questions diverses.

*Le Liquidateur.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« S.A.M. F I M A T E C »**

(Société Anonyme Monégasque)

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. F I M A T E C », au capital de 250.000 francs et avec siège social n° 31, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo, reçus, en brevet, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, le 18 juin 1980, et déposés au rang de ses minutes, par acte du 18 décembre 1980.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, en minute, par le notaire soussigné, le 18 décembre 1980.

3°) Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive, tenue, le 18 décembre 1980, et déposée avec

les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (18 décembre 1980),

ont été déposées le 29 décembre 1980, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco. Monaco, le 2 janvier 1981.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« GENUINE PRODUCTS CORPORATION S.A.M. »**

en abrégé « GEPROCOR »

(société anonyme monégasque)

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GENUINE PRODUCTS CORPORATION S.A.M. » en abrégé « GEPROCOR », au capital de 250.000 francs et avec siège social « Le Victoria », n° 13, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, reçus, en brevet, le 4 juillet 1980, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, et déposés au rang de ses minutes, par acte du 18 décembre 1980.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 décembre 1980.

3°) Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive, tenue le 18 décembre 1980, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (18 décembre 1980),

ont été déposées le 29 décembre 1980, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 2 janvier 1981.

*Signé : J.-C. REY.*

Le Gérant du Journal : JEAN RATTI.

455 -AD



---

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

---